

DÉPARTEMENT  
DE  
LA DYLE.

ARRONDISSEMENT  
DE

COMMUNE De Notre Dame du Bois

# REGISTRE DE NAISSANCE.

Le présent REGISTRE, destiné à inscrire de suite et sans aucun blanc, les Actes de NAISSANCE des Citoyens de la Commune de *Notre-Dame-du-Bois* pendant l'année 1807, contient *six* feuillets, qui ont été cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première Instance, séant à *Grignelles* conformément à l'Article 41 du Code Civil.

A Bruxelles — le 20 Novembre  
mil-huit-cent-six.

x. *E. J. Persing et.*

*premier feuillet*  
 ACTE DE NAISSANCE



Du *vingtième* jours du mois de *janvier* 1807  
 l'an *de dix huit cent et sept* à trois heures — du matin  
 Acte de naissance de *Catherine Lefevre* — née le  
*vingtième* — — — jour du mois de *janvier* à trois heures  
 du *matin* fille — — — de *Guillaume Lefevre* — — — domicilié à  
*notre dame au bois* département de *la Dyle* profession de *tisserant*  
 âgé de *cinquante* — — — ans et né à *notre dame au bois* — — —  
 et de *Marie Gossens* domiciliée à *notre dame au bois* département  
 de *la Dyle* profession de *journalière* âgée de *quarante* — — —  
 ans et née à *notre dame au bois* — — —

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *fille*

Premier témoin *Guillaume Lefevre* — — — — — , âgé  
 de *vingt huit* ans, domicilié à *notre dame au bois* profession  
 de *tisserant* — — — — —

Second témoin *Charles ravis* — — — — — , âgé  
 de *trente* ans, domicilié à *notre dame au bois*, profession  
 de *garde forestier* — — — — —

Sur la réquisition à nous faite par *Guillaume Lefevre* père de l'enfant  
 j'ai rédigé en pouvoir est après lecture ont signé  
*Guillaume Lefevre*  
*Guillaume Lefevre*  
*L. Maires*

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
 rantes, par moi *Georges Mayne* adjoint — — — — —  
 Maire de *Notre dame au bois* faisant les fonctions d'Officier  
 de l'Etat civil, soussigné,

# ACTE DE NAISSANCE.

Du vingt huitieme jours du mois de janvier 1807  
 l'an mille huit cent sept à dix heures du soir  
 Acte de naissance de henri Boon né le  
 vingt huitieme jours du mois de janvier à dix heures  
 du soir, fils de Cornelis Boon, domicilié à  
 notre dame au bois, département de la dyle, profession de Cultivateur  
 âgé de trente cinq ans et né à notre dame au Bois  
 et de Isabelle Lagmans domiciliée à notre dame au bois, département  
 de la dyle, profession de âgée de trente ans  
 ans et née à watremaal

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin  
 Premier témoin Cornelis Boon, âgé  
 de trente cinq ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
 de Cultivateur.  
 Second témoin henri mariens, âgé  
 de soixante deux ans, domicilié à Bruxelles, profession  
 de Cabartier

Sur la réquisition à nous faite par Cornelis Boon, pere de l'enfant  
 j'ai rédigé en pouvoir, et après lecture faite ont  
 signé C. Boon

La X marque d'henri mariens illettré

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
 rantes, par moi George Mayne, adjoint  
 Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier  
 de l'Etat civil, soussigné, George Mayne adjoint maire

207

# ACTE DE NAISSANCE.



Du neuvieme jours du mois de fevrier 1807  
 l'an mille huit cent sept à quatre heures du matin.  
 Acte de naissance de michels Luppens né le  
 neuvieme jours du mois de fevrier à quatre heures  
 du matin, fils illégitime de Elisabeth Luppens, domiciliée à  
 notre dame au bois, département de la dyle, profession de journaliere  
 âgée de trent dix ans et née à notre dame au bois  
 et de domiciliée à, département  
 d profession d âgée de  
 ans et née à

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin

Premier témoin michels Luppens, âgé  
 de trent un ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
 de journalier

Second témoin jean Luppens, âgé  
 de quarante trois ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
 de Cultivateur

Sur la réquisition à nous faite par michels Luppens qui a dit être  
 le pere j'ai rédigé en pouvoir, et après lecture faite  
 ont signé Michiel Luppens  
 Jean Luppens

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
 rantes, par moi George Mayne, adjoint  
 Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier  
 de l'Etat civil, soussigné, George Mayne, adjoint maire

# ACTE DE NAISSANCE.

Du vingtieme jour du mois d'avril 1807  
l'an mille huit cent sept à neuf heures du matin

Acte de naissance de Jeanne Catherine Cumps née le  
vingtieme jour du mois d'avril à neuf heures  
du matin, fille de Clement Cumps, domicilié à  
notre dame au bois, département de la Dyle, profession de journalier  
âgé de vingt neuf ans et né à hooylaert  
et de Anne Therese de coster domiciliée à notre dame au bois, département  
de la Dyle, profession de journalière âgée de trente  
ans et née à notre dame au bois

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin

Premier témoin michels Luppens, âgé  
de trente un ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
de journalier

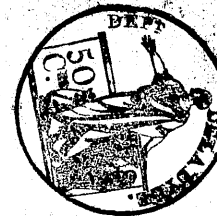
Second témoin Clement Cumps, âgé  
de vingt neuf ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
de journalier

Sur la réquisition à nous faite par Clement Cumps pere de l'en-  
fant j'ai rédigé en pouvoir, et après lecture faite  
ont signés michels Luppens  
j'ai fait la marque de Clement Cumps illétré

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
rantes, par moi George Mayné, Adjoint  
Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier  
de l'Etat civil, soussigné, George Mayné Adjoint maire

209

# ACTE DE NAISSANCE.



Du quatorzieme jour du mois d'août 1807

l'an mille huit cent sept à onze heures du soir

Acte de naissance de Jean Baptiste Willems né le  
quatorzieme jour du mois d'août à onze heures  
du soir, fils de Antoine Willems, domicilié à  
notre dame au bois, département de la Dyle, profession de journalier  
âgé de quarante six ans et né à watremal  
et de Susanne de cat domiciliée à notre dame au bois, département  
de la Dyle, profession de journalière âgée de quarante trois  
ans et née à is que

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin

Premier témoin Jean Baptiste de veuster, âgé  
de vingt neuf ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
de journalier

Second témoin Christian Stillemans, âgé  
de trente un ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
de journalier

Sur la réquisition à nous faite par Antoine Willems pere de l'enfant  
j'ai rédigé en pouvoir, et après lecture faite ont signés  
Joannes Baptista de veuster  
Christian Stillemans

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
rantes, par moi George Mayné, Adjoint  
Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier  
de l'Etat civil, soussigné, George Mayné, Adjoint maire

# ACTE DE NAISSANCE.

Du treizieme jour du mois de septembre 1807  
 l'an mille huit cent sept à douze heures du soir  
 Acte de naissance de *therese Bolan* née le  
 treizieme jour du mois de septembre à douze heures  
 du soir, fille de *gerard Bolan*, domicilié à  
 notre dame au bois, département de la dyle profession de journalier  
 âgé de trente quatre ans et né à notre dame au bois,  
 et de *Catherine patemans* domiciliée à notre dame au bois, département  
 de la dyle profession de journaliere âgée de trente  
 ans et née à *isque*  
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être *feminin*  
 Premier témoin *françois janssens*, âgé  
 de *trente* ans, domicilié à *notre dame au bois*, profession  
 de *journalier*  
 Second témoin *pierre deveuster*, âgé  
 de *vingt un* ans, domicilié à *notre dame au bois*, profession  
 de *journalier*  
 Sur la réquisition à nous faite par *gerard Bolan* pere de l'enfant  
 j'ai redigé en pouvoir et après lecture faite ont signé  
*françois janssens*  
*Petrus De Veuster*

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
 rantes, par moi *George maigné* adjoint  
 Maire de la commune de *notre dame au bois* faisant les fonctions d'Officier  
 de l'Etat civil, soussigné, *George maigné*

# ACTE DE NAISSANCE.

Du trentieme jour du mois d'octobre 1807  
 l'an mille huit cent sept à cinq heures du matin  
 Acte de naissance de *anne catherinne debroup* née le  
 trentieme jour du mois d'octobre à cinq heures  
 du matin, fille de *henri debroup*, domicilié à  
 notre dame au bois, département de la dyle profession de tisserant  
 âgé de *quarante deux* ans et né à *hoojlaert isque*,  
 et de *annemarie demag* domiciliée à *notre dame au bois*, département  
 de la dyle profession de journaliere âgée de *quarante deux*  
 ans et née à *hoojlaert*  
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être *fermelle*  
 Premier témoin *michels luppens*, âgé  
 de *trente un* ans, domicilié à *notre dame au bois* profession  
 de *journalier*  
 Second témoin *Clement Cumps*, âgé  
 de *vingt neuf* ans, domicilié à *notre dame au bois*, profession  
 de *journalier*  
 Sur la réquisition à nous faite par *henri debroup* pere de l'enfant  
 j'ai redigé, et après lecture faite ont signé  
*michels luppens*  
*j'ai est la marque de Clement Cumps illisible*

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
 rantes, par moi *George maigné* adjoint  
 Maire de la commune de *notre dame au bois* faisant les fonctions d'Officier  
 de l'Etat civil, soussigné, *George maigné* adjoint maire

# ACTE DE NAISSANCE.

Du dix-neufieme jours du mois de decembre 1807  
 l'an mille huit cent et sept à huit heures du soir  
 Acte de naissance de Sebastien Stas né le  
 dix-neufieme jours du mois de decembre à huit heures  
 du soir, fils illegitime de Barbe Stas, domiciliée à  
 notre dame au bois, département de la dyle profession de journaliere  
 agée de vingt deux ans et née à notre dame au bois  
 et de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_, département  
 d \_\_\_\_\_ profession d \_\_\_\_\_ agée de \_\_\_\_\_  
 ans et née à \_\_\_\_\_

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin  
 Premier témoin Sebastien Stas, agé  
 de quarante neuf ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
 de tailleur.  
 Second témoin Cornille Boor, agé  
 de trente cinq ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
 de cultivateur

Sur la réquisition à nous faite par Jacques Joseph Linto  
 Linto accoucheur j'ai rédigé et après lecture faite  
 ont signé C. Boor S. Stas

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
 rantes, par moi George Mayne adjoint  
 Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier  
 de l'Etat civil, soussigné, George Mayne adjoint maire

# 5 ACTE DE NAISSANCE.

Du trentieme jour du mois de decembre 1807  
 l'an mille huit cent sept à huit heures du matin  
 né le

Acte de naissance de michels Kay  
 trentieme jours du mois de decembre à huit heures  
 du matin, fils de philippe Kay, domicilié à  
 notre dame au bois département de la dyle profession de tisserant  
 agé de trente six ans et né à notre dame au bois  
 et de marie Leroy, domiciliée à notre dame au bois, département  
 de la dyle profession de journaliere agée de trente six  
 ans et née à Wabemal

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin  
 Premier témoin michels Luppens, agé  
 de trente un ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
 de journalier

Second témoin françois Janssens, agé  
 de trente deux ans, domicilié à notre dame au bois, profession  
 de journalier

Sur la réquisition à nous faite par philippe Kay père de l'enfant  
 après lecture faite ont signé  
 philippus Kay michel Luppens  
 francis Janssens

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
 rantes, par moi George Mayne adjoint  
 Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier  
 de l'Etat civil, soussigné, George Mayne adjoint maire

(los et arrêté par Nous Maire adjoint à Notre Dame au  
 Bois le cinq janvier de l'an dix huit cent huit  
 G. Mayne



# ACTE DE NAISSANCE.

Du jour du mois d  
l'an à heure du né le  
Acte de naissance de  
du , fil de jour du mois d à heure , domicilié à  
département d profession d  
âgé de ans et né à  
et de domiciliée à  
d profession d âgée de  
ans et née à  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
Premier témoin , âgé  
de ans, domicilié à , profession  
de  
Second témoin , âgé  
de ans, domicilié à , profession  
de  
Sur la réquisition à nous faite par

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
rantes, par moi  
Maire d  
de l'Etat civil, soussigné,  
faisant les fonctions d'Officier

215

# Sixieme et Dernier Feuille. 6. ACTE DE NAISSANCE.

Du jour du mois d  
l'an à heure du né le  
Acte de naissance de  
du , fil de jour du mois d à heure , domicilié à  
, département d profession d  
âgé de ans et né à  
et de domiciliée à , département  
d profession de âgée de  
ans et née à  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
Premier témoin , âgé  
de ans, domicilié à profession  
de  
Second témoin , âgé  
de ans, domicilié à , profession  
de  
Sur la réquisition à nous faite par

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-  
rantes, par moi  
Maire d  
de l'Etat civil, soussigné,  
faisant les fonctions d'Officier